

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
 Provincial et communal

- Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

CODE DE L'U.F. : 91 04 01 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 91 04 01 U21 E1	Code du domaine de formation : 904
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Nutrition des animaux de compagnie	CT	B	80
2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .17 août 2009.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de connaître et comprendre les notions de nutrition indispensables à sa future activité professionnelle
- ◆ d'utiliser et d'appliquer ces connaissances dans un cadre pratique
- ◆ de conduire un entretien de vente dans le respect des besoins de l'animal de compagnie et dans le respect du client.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

2.1. Capacités

En français,

- ◆ comprendre un texte à orientation scientifique
- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte à orientation scientifique

En mathématiques,

- ◆ maîtriser les 4 opérations fondamentales, les pourcentages et la règle de trois.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

EN NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'étudiant sera capable :

A. CHIENS / CHATS

- de définir d'un point de vue qualitatif la ration de base (lipides, glucides, protéines, minéraux, oligoéléments),
- de définir et de comprendre :
 - la valeur énergétique d'une ration alimentaire,
 - le calcul de la ration de base,
 - l'équilibre de la ration de base,
 - l'adaptation de la ration d'entretien,
- d'appréhender l'adaptation de cette ration de base à des situations physiologiques (gestation, exercice intense, animal âgé) et pathologiques,
- de décrire les avantages et les inconvénients de l'alimentation industrielle,
- d'expliquer le concept d'appétence,
- de définir la notion de ration carencée et de l'identifier,
- de citer les aliments indésirables,
- de citer les antioxydants et de préciser leur rôle,
- d'interpréter et de comprendre les informations figurants sur les des étiquettes de composition des aliments industriels.

B. LAPINS, OISEAUX ET NAC (nouveaux animaux de compagnie)

- de définir l'alimentation adaptée des lapins, oiseaux et N.A.C.

L'étudiant sera capable à travers des jeux de rôle:

- d'analyser les demandes des clients
- de proposer des choix opportuns
- de prendre conscience des premières impressions des clients
- d'analyser les réactions du client
- de guider le choix du client en tenant compte des impératifs nutritionnels de l'animal de compagnie et de son budget tout en respectant une éthique commerciale
- de développer une image positive du produit tout en respectant ses caractéristiques réelles
- de s'initier aux techniques de persuasion du client dans la vente

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
Document 8bis

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

NUTRITION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations – problèmes susceptibles d'être rencontrées dans des cabinets vétérinaires, ...

Pour les carnivores domestiques (chiens, chats) :

- de définir la notion de ration de base,
- de citer les avantages et inconvénients de l'alimentation industrielle,
- d'identifier des rations carencées,
- de citer des aliments indésirables.

Au travers de différentes situations d'accueil et de conseil à la clientèle,

- de conduire correctement une vente d'aliments pour animaux de compagnie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- le niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage scientifique,
- le respect du temps alloué,
- l'exhaustivité de la réponse
- de la qualité de l'écoute du client et de l'argumentation, ainsi que de la pertinence du choix proposé.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.